

# L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN TUNISIE DE 1938 A 1947 (suite)

par **M. J. LEPIDI**

Administrateur de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

## CONSOMMATION ET RATIONNEMENT

### I. — CONSOMMATION ET RATIONNEMENT

La consommation humaine tunisienne n'a jamais fait l'objet d'une étude systématique, suivant un plan d'ensemble bien déterminé.

Les résultats publiés en 1939

par l'Institut Pasteur de Tunis (1) ont été tirés du dépouillement d'enquêtes particulières, portant sur une centaine de familles. Les renseignements obtenus sont précieux et donnent une idée exacte

(1) V. Et. Burnet, Directeur de l'Institut Pasteur : Enquête sur l'alimentation en Tunisie (1939).

du genre de vie de diverses catégories de population.

Cependant, il ne saurait être question d'utiliser ces chiffres pour évaluer la consommation totale en Tunisie des principales denrées.

Les estimations suivantes ont

été faites d'après les statistiques officielles, en se basant sur la production annuelle moyenne d'avant-guerre (période 1930-1939), augmentée des importations nettes, et déduction faite, le cas échéant, des quantités nécessaires aux semences et à divers autres usages (industries, consommation animale, etc.).

### CONSOMMATION ANNUELLE AVANT-GUERRE

(en tonnes)

Blé .....	180.000	Thé .....	1.550
Autres céréales .....	110.000	Sucre .....	34.000
Légumes secs (fèves-féverolles, pois chiches) .....	15.000	Café .....	1.605
Pommes de terre.....	18.000	Agrumes .....	7.000
Huile d'olive .....	17.000	Dattes .....	27.000
Huile d'arachide .....	4.300	Poisson .....	9.000
		Viande .....	16.000

Même en tenant compte largement des autres catégories d'aliments, il ne semble pas que la consommation réelle ait dépassé 1.800 calories par jour et par habitant.

D'après les conclusions de M. Burnet, à peine 44 familles sur 100 avaient une alimentation correspondant à plus de 2.000 calories.

Une telle consommation moyenne, jugée à peine suffisante dans la moitié des cas, devait être menacée par la guerre.

L'insuffisance des importations, l'augmentation des besoins provenant de l'accroissement de la population, jointes aux années de sécheresse ont d'abord imposé, puis fait maintenir un rationnement.

Les denrées actuellement rationnées sont (pour les adultes) : le pain (300 gr. par jour); les pâtes et le couscous (700 gr. par mois); le sucre 500 gr. par mois); les corps gras (600 gr. par mois); le café (300 gr. par mois); ou le thé (40 gr.).

Ces rations (auxquelles s'ajou-

tent parfois des suppléments pendant les fêtes) représentent une valeur alimentaire supérieure à celle des rations correspondantes métropolitaine et algérienne.

La viande, qui fut temporairement rationnée, s'est trouvée, par la suite, en abondance quand la sécheresse amena les propriétaires de troupeaux à sacrifier leurs bêtes.

Le lait est toujours rationné et attribué uniquement aux enfants ou aux adultes sur certificat médical. Par exception, pendant la période d'été, le lait frais, par suite de sa mauvaise conservation, a été mis en vente libre.

Les besoins actuels de la Tunisie en quelques denrées de première nécessité, ne peuvent être satisfaits que par des importations.

En effet, si la production de viande (23.000 T.) couvre presque les besoins (27.000 T.), il n'en est pas de même pour les céréales et les corps gras (principalement l'huile) qui constituent, avec les

végétaux frais, la base de l'alimentation tunisienne.

Les productions déficitaires de céréales et d'huile de ces dernières années obligent la Tunisie à avoir recours à l'étranger. Les prévisions de récolte pour l'année 1947 donnent, pour le blé, 2.900.000 quintaux. Pour faire face aux besoins (qui sont d'environ 4.800.000 quintaux), il faudra donc en importer près de 2 millions de quintaux.

En ce qui concerne l'huile d'olive, dont la Tunisie était exportatrice, le déficit de la récolte entraîne une demande d'importation d'huile d'arachide. La consommation moyenne annuelle des deux huiles a été de 1944 à 1946 d'environ 20.000 T. (dont 2.100 T. d'huile d'arachide), soit donc, malgré le rationnement une quantité à peine légèrement inférieure à celle d'avant-guerre.

Par contre, la consommation de végétaux frais (légumes et fruits) a très nettement progressé. L'accroissement de la production maraîchère et fruitière a beaucoup amélioré le ravitaillement aussi bien des villes que des campagnes. L'exemple de la ville de Tunis est, à ce sujet, frappant; les arrivages moyens mensuels de fruits et légumes au Marché Central ont atteint en 1946, 7.062 tonnes (contre 5.738 en 1945 et 4.541 en 1938).

Pendant les six premiers mois de l'année 1947 les apports se sont élevés à 6.100 tonnes, en moyenne.

Alors que la consommation de sucre d'avant-guerre était de 34.000 T., le rationnement actuel répartit un tonnage importé, d'environ 20.000 T. entre les diverses catégories de consommateurs (enfants jusqu'à 13 ans : 1 kg.; adultes : 500 gr.; vieillards : 750 gr.).

Par ailleurs si la consommation de thé a diminué pour n'atteindre que 1.103 tonnes en moyenne entre 1944 et 1946, celle de café au contraire a, pendant la même pé-

riode augmenté sensiblement (2.400 T.).

Il semble donc que, malgré un ordre d'importance modifié, la valeur alimentaire totale des denrées consommées ne soit pas sensiblement inférieure à celle d'avant-guerre.

Durant ces dernières années, par l'effet de plusieurs causes dont la sécheresse est la plus importante, les ressources agricoles de la Régence se sont donc révélées insuffisantes pour assurer une consommation même rationnée.

Les méthodes actuelles de culture qui utilisent trop souvent la pluie comme outil de travail doivent être transformées. La Tunisie possède un potentiel agricole important qu'il convient de mettre en valeur suivant un plan d'équipement rationnel. Ce plan comprend: des travaux d'hydraulique (barrages, irrigations...), l'achat de tracteurs et de matériel agricole, l'amélioration de l'habitat rural, des travaux pour la valorisation des produits agricoles (moyens de stockages; chaîne du froid etc...).

A ces améliorations techniques, s'ajoute la nécessité d'aménager le cadre traditionnel de la petite exploitation agricole dont les conditions économiques et juridiques semblent dépassées.

Tout en augmentant la production par la modernisation des procédés de culture, par l'organisation de grands travaux d'équipement, par des investissements en moyens de production, le plan de mise en valeur doit également avoir pour résultat d'élever le niveau de vie des populations rurales par la réforme de la structure économique et sociale de la petite propriété ancestrale.

## LES PRIX

Le manque de documentation sur la consommation et les budgets familiaux en Tunisie ne permet pas encore le calcul des indices gé-

néraux pondérés des prix de gros et de détail.

Pour les prix de détail, les résultats d'une enquête sur les budgets familiaux, actuellement en préparation, fourniront des précisions sur l'importance relative des diverses marchandises dans le budget d'une famille. A chaque poste d'achat sera affecté un coefficient ou « poids »; les poids correspondant aux pourcentages représentant les parts relatives, dans la dépense familiale totale des dépenses afférentes aux divers articles.

Il est en effet normal d'attribuer un coefficient plus ou moins élevé selon que l'achat d'une marchandise entraîne une plus ou moins

grande dépense.

Il a seulement été procédé, ici, au calcul des indices des prix des denrées alimentaires.

Ces indices ont été calculés à partir des prix fixés légalement pour les années 1940 à 1945.

Bien que fournissant une comparaison avec la période-base choisie (1940) ils ne peuvent cependant être utilisés qu'avec précaution par suite du rationnement, de la fixation des prix par voie d'autorité et du marché clandestin.

Ils traduisent toutefois, d'une manière relativement satisfaisante, la tendance générale des prix des denrées alimentaires à Tunis.

**INDICES DES PRIX DE GROS DES DENREES ALIMENTAIRES**  
(base 100 en 1940)

GROUPES	1941	1942	1943	1944	1945	1946	au 31 mars 47
Sucre .....	128	153	158	171	176	314	562
Huile d'olive .....	150	219	396	371	375	680	1.500
Café, thé, chocolat .....	110	125	135	225	271	277	358
Haricots, lentilles, pois chiches	141	179	218	342	439	556	1.033
Vins .....	123	166	257	309	369	577	880
Farfne, semoule, pâtes alimentaires .....	106	125	157	212	265	366	483
Viande, (bœuf, mouton) ....	134	242	452	562	628	718	881
Lait, beurre, œufs .....	177	268	431	636	693	1071	1.226
Indice général .....	134	185	275	353	402	569	865

## INDICES DES PRIX DE DETAIL DES DENREES ALIMENTAIRES (1)

(base 100 en 1940)

GROUPES	1941	1942	1943	1944	1945	1946	au 30 juin 47
Sucre .....	128	155	159	175	179	326	755
Huile d'olive .....	157	213	384	359	357	653	1.465
Café, thé, chocolat .....	110	126	162	363	375	431	650
Haricots, lentilles, pois chiches	125	149	189	290	364	839	1.043
Farine, semoule, pâtes alimentaires .....	107	126	159	218	275	397	527
Vins .....	162	182	244	290	359	587	923
Viande (bœuf, mouton) .....	123	185	480	545	598	878	1.305
Lait, beurre, œufs .....	149	226	458	549	590	864	1.071
Indice général .....	133	170	279	349	387	622	967

(1) Les indices des prix de gros et de détail sont les moyennes arithmétiques simples des indices particuliers relatifs à chaque groupe de denrées.

Nous donnons à titre purement indicatif les indices des prix des denrées alimentaires au Maroc et en France. Ces indices, calculés en France et au Maroc respectivement sur la base 100 en 1938 et 100 en 1936; ont été ramenés à la base 100 en 1940 pour permettre le rap-

prochement.

Il ne saurait être question d'établir hâtivement des comparaisons entre ces différents indices : les produits entrant dans la composition des indices n'étant pas toujours les mêmes.

### INDICES DES PRIX DE GROS DES DENREES ALIMENTAIRES

	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	Janv. 1947	Mars 1947
Tunisie .....	100	134	185	275	353	402	569	864	865
Maroc .....	100	152	211	276	371	423	742	1.186	1.106
France .....	100	126	153	187	218	294	543	770	760

La confrontation des indices des prix de gros semble indiquer une hausse des prix plus accentuée en Tunisie (et davantage au Maroc) qu'en France : cette constatation est fragile en raison non seulement de la non-concordance parfaite des indices, mais également de la différence entre les régimes des prix. En effet, en Tunisie, le nombre des

denrées taxées et rationnées est plus limité, le marché de plusieurs produits ayant été rendu libre depuis 1946 (époque où les indices étaient voisins).

Par ailleurs si les prix de gros et de détail n'ont commencé en France leur ascension rapide qu'après la Libération, en Tunisie, l'arrivée des Alliés, l'augmenta-

tion de la demande et la diminution de l'offre (due à l'insuffisance des importations et de la production locale) ont entraîné dès 1943 une hausse généralisée.

Cette hausse s'est accentuée (en partie, par suite du déficit de certaines récoltes) entre 1945 et 1946. Le pourcentage de hausse entre ces deux années a été cependant plus faible en Tunisie (14 % contre

17 % au Maroc et 18 % en France).

La série des indices des prix montre une augmentation plus importante pour les produits locaux que pour les produits importés.

La hausse des produits industriels n'a généralement pas été aussi sensible que celle des produits alimentaire. Voici par exemple, les indices relatifs à quelques articles (prix de gros).

	Savon	Phosphates de chaux F. O. B. Tunis	Houille crue quai Tunis	Sel gros pour industrie alimentaire	Alcool pour apéritif
1940 .....	100	100	100	100	100
1946 .....	769	431	351	250	567
Mars 1947 .....	1.380	497	371	286	567

L'indice des prix de détail a suivi et légèrement dépassé la progression de l'indice des prix de gros. Si l'indice tunisien (967 au 30 juin 1947) est plus élevé que les indices correspondant français (755) et Algérien (897) cela tient principalement à la différence entre les conditions du marché de la consommation (1).

Ajoutons également que la baisse ordonnée par le gouvernement

a eu comme résultat une diminution effective de l'indice des prix de détail de 2,4 % entre décembre 1946 et février 1947.

Par ailleurs si le déficit considérable des récoltes a entraîné une augmentation sensible des prix, l'écart entre le prix taxé et le cours clandestin de certaines denrées de base n'est pas aussi prononcé qu'en France ou que dans les autres pays d'Afrique du Nord.

#### COURS CLANDESTINS (en francs)

	Unité	Tunisie (août 47)	Algérie (début 47)
Semoule .....	Kg.	40 à 50	
Pâtes .....	»	50	120 à 150
Sucre .....	»	90 à 120	200 à 250
Café .....	»	300 à 400	300
Savon (50 %) .....	»	80 à 110	150 à 250
Lait concentrée sucré .....	la boîte	60 à 80	
Huile .....	le litre	160 à 180	280 à 360

(1) Les indices donnent évidemment les augmentations relatives par rapport à 1940; les prix absolus eux-mêmes étant souvent en Tunisie inférieurs à ceux pratiqués en France.

Les prix de gros et de détail industriels concernent souvent, soit des matières premières ou des articles finis importés, soit des mar-

chandises locales dont les cours dépendent des conditions économiques mondiales et non seulement de l'état du marché tunisien.

#### INDICES DES PRIX DE DETAIL INDUSTRIELS

	Savon	Pétrole	Gaz	Electricité éclairage	Charbon de bois
1940 .....	100	100	100	100	100
1946 .....	760	294	303	398	700
Juin 1947 .....	1.350	361	667	549	700

Les subventions dont ont bénéficié ou bénéficient encore certains produits, d'une part, et la nécessité de tenir compte de la consommation réelle (et non rationnée) des marchandises retenues d'autre part, rendent pour l'instant l'utilisation des indices généraux relativement délicate, et leur comparaison avec des indices étrangers peu significative.

Les différents indices mentionnés ci-dessus traduisent cependant, valablement, la tendance générale de l'évolution des prix.

#### LES SALAIRES

Si les salaires avaient déjà été augmentés entre 1939 et 1943, ils ont surtout fait l'objet de relèvements successifs depuis la libération de la Régence.

La procédure de révision générale des salaires a en effet été édictée par deux décrets du 4 septembre 1943 et a été mise en application par la fixation des salaires minima dans tous les corps de métiers, basée sur le taux en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 1939.

Les salaires, restés sensiblement constants entre 1939 et 1941, avaient, au 1<sup>er</sup> juillet 1942 subi une augmentation d'environ 35 % par rapport à 1939. Par suite de la révision générale, ils furent majorés en moyenne de 100 % (par rapport à 1939) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1943. Le relèvement fut porté à 180 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1944. Le tableau suivant donne les indices des salaires minima de diverses catégories professionnelles (base 100 au 1<sup>er</sup> septembre 1939).

#### INDICES DES SALAIRES MINIMA

	1 <sup>er</sup> Janvier 1942	1 <sup>er</sup> Juillet 1942	1 <sup>er</sup> Sep- tembre 1943	1 <sup>er</sup> Jan- vier 1944	1 <sup>er</sup> Oc- tobre 1945	1 <sup>er</sup> Mars 1946
<b>BATIMENT</b>	120	136	200	260	417	542
Maçon .....	136	152	210	300	440	572
Manœuvre .....	117	130	200	222	310	403
<b>TRANSPORTS</b>						
Chauffeur de ca- mion .....	117	132	201	252	423	550
<b>COMMERCE</b>						
Comptable .....	119	133	200	265	346	450
Vendeur (alimenta- tion) .....	116	131	200	272	683	888
<b>MINES de phosphates</b>						
Chef de chantier..	122	137	200	300	592	770
Manœuvre de fond						

Par décret du 23 août 1946, les salaires minima ont été majorés de 23 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1946.

La disparité assez sensible constatée entre les salaires des mines et ceux des autres catégories s'explique par la reprise de l'activité minière et par la nécessité d'attirer et de fixer la main-d'œuvre. Le relèvement des salaires a été plus fort dans les bassins lignitifères du Cap Bon mis en exploitation pour remédier à l'insuffisance des importations de charbon.

Les taux journaliers pratiqués dans les mines tunisiennes sont, en moyenne, voisins de ceux en vigueur en Algérie et supérieurs à ceux pratiqués au Maroc.

D'une manière générale, l'augmentation des salaires souvent plus importante pour les manœuvres que pour les ouvriers qualifiés, a eu pour conséquence de réformer l'« éventail » des salaires.

L'amenuisement de la prime de technicité de l'ouvrier qualifié risque d'entraîner une pénurie de main-d'œuvre spécialisée.

La question du salariat dans l'Agriculture est plus complexe : la réglementation des salaires agricoles ne porte en effet que sur une petite partie de la population rurale de la Tunisie, employée dans les grandes exploitations. Le reste de la population exploite la terre soit comme propriétaire soit comme métayer avec paiement en nature au prorata des récoltes.

Les salaires de fait des ouvriers agricoles, comprenant des avantages en nature, sont, dans de nom-

breuses régions, supérieurs au minimum légal fixé dont l'évolution a été la suivante (pour le manœuvre) :

    Juin 1938           9,5 par jour  
 Juillet-août 1946   65, à 70 par jour  
 Septembre 1947   100 f. par jour

Le coefficient d'augmentation par rapport à 1939, atteignait 7 en 1946 (contre 8 en Algérie).

Pour toutes les autres catégories professionnelles, aux salaires minima de base, s'ajoutent des suppléments indirects : heures supplémentaires (comptées au delà d'une durée hebdomadaire de travail de 48 heures), allocations familiales, dont le régime a été institué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1944, au profit du personnel salarié des professions industrielles, commerciales et libérales.

Les conditions économiques et les données statistiques actuelles ne permettent pas d'évaluer exactement le pouvoir d'achat tunisien. Il faudrait en effet tenir compte des diverses majorations de salaires, des avantages en nature, très différents selon les catégories de travailleurs et selon la durée du travail.

Habituellement calculé avec beaucoup de précaution en faisant le rapport des indices de salaires aux indices généraux des prix de détail, le pouvoir d'achat ne peut évidemment être observé au moyen de l'indice des seules denrées alimentaires. L'approximation est grossière et ne donne qu'un ordre de grandeur, une tendance générale, qu'il convient d'interpréter avec beaucoup de réserves.

**INDICE DE POUVOIR D'ACHAT APPARENT**  
 (Base 100 en 1940)

	1942	1944	1946
Maçon .....	71	74	96
Manœuvre des mines .....	81	86	130
Comptable .....	77	72	95